

Midi corrézien. Aux bons soins de la Dordogne

Deux initiatives ont été officialisées, jeudi 15 mai, à Vayrac (Lot), marquant un engagement fort pour la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le territoire de la Dordogne moyenne.

Publié le 24 mai 2025 à 06h00



Les acteurs de la moyenne Dordogne. © Droits réservés

Le Syndicat mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval (SMDMCA) et la communauté de communes Midi Corrèzien ont signé une convention de partenariat dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi). L'objectif principal est d'élaborer et de mettre en œuvre des plans pluriannuels de gestion sur les bassins-versants Cère aval et Dordogne moyenne.

Le SMDMCA jouera le rôle de structure pilote, coordonnant les actions, réalisant les diagnostics et rédigeant les programmes. Midi corrézien apportera son expertise locale et participera activement aux différentes étapes. Le calendrier prévoit un diagnostic au premier trimestre 2025, la définition des enjeux au deuxième trimestre, et un programme de travaux. Les partenaires s'engagent à partager leurs données et à coordonner leurs actions. Des comités de pilotage et techniques assureront le suivi du projet. Cette convention, d'une durée initiale jusqu'au 31 décembre 2026, vise à rationaliser les moyens et faciliter l'accès aux financements pour répondre aux enjeux écologiques et fonctionnels des bassins-versants.

Quatre structures réunies

Par ailleurs, quatre structures publiques – le Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère (SIAV), l'Agglo de Brive, Midi corrézien et le Syndicat mixte Dordogne moyenne et Cère aval ont formé une entente inédite pour coordonner leurs actions Gemapi sur les bassins-versants de la Tourmente, la Sourdoire, le Palsou, la Mémoire, ainsi que les petits affluents rive droite de la Dordogne.

Cette entente a pour objectif principal d'élaborer un plan pluriannuel de gestion (PPG) commun pour préserver les milieux aquatiques, prévenir les inondations et structurer une gestion écologique et financièrement optimisée à l'échelle des bassins-versants. Midi corrézien est désignée comme structure pilote pour coordonner les travaux. Une Conférence de l'entente et un comité technique seront mis en place pour la validation des étapes et l'élaboration technique du plan. Le calendrier prévoit un diagnostic au quatrième trimestre 2025, la définition des enjeux au premier trimestre 2026, un programme de travaux au deuxième semestre 2026, et une procédure de Déclaration d'intérêt général fin 2026. Les coûts de la DIG seront répartis entre les partenaires, qui solliciteront également des subventions. Cette convention, courant jusqu'à fin 2026, ambitionne une gestion répondant aux défis écologiques, hydrauliques et climatiques actuels.

Contact. Par mail à l'adresse suivante : s.droneau@midicorrezien.com - 06.09.26.70.33.